



SECTION AQUA-FORME  
INSCRIPTIONS 2019-2020

➤ LES DOSSIERS COMPLETS HORS CERTIFICAT MEDICAL SERONT TRAITÉS DANS L'ORDRE D'ARRIVÉE

RENSEIGNEMENTS : TEL : 07 60 44 14 94 EMAIL : CONTACT@SCMCAQUA-FORME.FR

Renouvellement     Nouvel Adhérent     Demande d'Attestation employeur

NOM (en capitales)		DATE DE NAISSANCE	.../.../....
PRENOM (en capitales)		SEXE	M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>
ADRESSE (en capitales)	RUE		CODE POSTAL    VILLE
TELEPHONE EMAIL (en capitales)	FIXE	PORTABLE	EMAIL

En application des articles 37 & 38 de la loi 84-610 du 16 juillet 1984, le SCMC informe ses adhérents de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer leur pratique sportive.

**Le dossier d'inscription doit comporter :**

- ✓ Bulletin d'inscription daté et signé, une enveloppe timbrée à votre adresse, la cotisation complète en 1,2, ou 3 chèques, avec des montants sans centime, établis à l'ordre du SCMC Aqua-forme (encaissement à partir de fin septembre)
- ✓ Un justificatif de domicile pour les personnes habitant chatillon (téléphone, EDF...)

*Le dossier complet doit être renvoyé à l'adresse suivante*

SCMC Aqua-forme – Stade Municipal 35 Avenue Clément- Perrière 92320 Châtillon

*Les dossiers incomplets seront retournés*

**Certificat médical :**

Il est obligatoire au premier cours auquel vous participerez et doit être daté de moins de 3 mois à la date du 07/09/2019 autorisant la pratique de l'aquagym et la mention « autorisée pour pratiquer l'aqua-bike

**Faute de présentation du certificat médical à votre premier cours, l'accès au bassin ne vous sera pas autorisé**

**Je déclare :**

- me conformer aux dispositions prévues par les statuts et le règlement intérieur du SCMC Aqua-forme : douche et port du bonnet obligatoire, les chaussures sont interdites dans le vestiaire et le bassin, seuls sont autorisés les claquettes et ou chaussures aquatiques.
- être informé(e) que l'ensemble des prestations ou cours prévus en début d'année sportive est entendu forfaitairement.
- La cotisation ne pourra en aucun cas être remboursée en cours d'année.
- Pas de rattrapage de cours possible en cas d'absence personnelle et d'indisponibilité du bassin indépendant de la volonté du SCMC Aqua-forme Les modifications pouvant intervenir en cours de saison impliquant des changements au regard des prévisions annoncées ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement, en particulier lorsque ces modifications sont liées à l'indisponibilité des installations sportives indépendantes de la volonté du SCMC Aqua-forme.

Jacques Lacourt, Président du SCMC, attire votre attention sur le fait que les responsables du club et de sa section Aqua-forme, agissent à titre bénévole. Il vous demande de respecter leur engagement et de les aider dans leur action.

**Fait à ..... le ..... Signature**



**SECTION AQUA-FORME**

**INSCRIPTIONS 2019-2020**

**LES DOSSIERS COMPLETS HORS CERTIFICAT MEDICAL SERONT TRAITÉS DANS L'ORDRE D'ARRIVÉE**

**RENSEIGNEMENTS : TEL : 07 60 44 14 94 EMAIL : CONTACT@SCMCAQUAFORME.FR**

Les dates de début des cours vous seront précisées lors de la confirmation de votre inscription

<b>AQUA GYM</b>			
Choix des cours <b>AQUAGYM</b>	1 <sup>er</sup> choix SN : Stade nautique LW : Langevin Wallon	2 <sup>er</sup> choix SN : Stade nautique LW : Langevin Wallon	3 <sup>er</sup> choix SN : Stade nautique LW : Langevin Wallon
1 cours / semaine			
2ème cours semaine			

<b>AQUA BIKE</b>			
10 SÉANCES DE 30 MINUTES PAR TRIMESTRE A LANGEVIN WALLON			
Vous avez la possibilité de réserver un, deux ou trois trimestres			
	1 <sup>er</sup> TRIMESTRE	2 <sup>ème</sup> TRIMESTRE	3 <sup>ème</sup> TRIMESTRE
<b><u>VENDREDI SOIR</u></b> Choisir 3 horaires possibles	Choix 1 : Choix 2 : Choix 3 :	Choix 1 : Choix 2 : Choix 3 :	Choix 1 : Choix 2 : Choix 3 :
<b><u>SAMEDI MATIN</u></b> Choisir 3 horaires possibles	Choix 1 : Choix 2 : Choix 3 :	Choix 1 : Choix 2 : Choix 3 :	Choix 1 : Choix 2 : Choix 3 :



## INFORMATIONS SAISON 2019-2020

### TARIFS 2019 / 2020

DOCUMENT A CONSERVER PAR L'ADHERENT(E)

AQUA – GYM					AQUA – BIKE
	ADULTES		ETUDIANTS (-25ans) Sur présentation de leur carte		MONTANT DE LA COTISATION
	1 cours par semaine	2 cours par semaine	1 cours par semaine	2 cours par semaine	
CHATILLON	144€	228€	99€	165€	114€ pour un trimestre
HORS CHATILLON	165€	255€	114€	186€	129€ pour un trimestre
CHATILLON					330€ pour trois trimestres pris en une seule fois
HORS CHATILLON					375€ pour trois trimestres pris en une seule fois

## CRENEAUX HORAIRES 2019 / 2020

LES HORAIRES SONT SOUS RESERVE DE L'ACCORD DE L'OMEPS ET DU STADE NAUTIQUE

AQUA – GYM					
PISCINE	LUNDI Jour 1	MARDI Jour 2	MERCREDI Jour 3	JEUDI Jour 4	VENDREDI Jour 5
STADE NAUTIQUE CHATILLON - SN 57, rue Jean Bouin Prévision de démarrage : Le 17/09/2019		20h00 – 20h45 20h50 – 21h35 21h40 – 22h25 le cours de 21h40 sera maintenu s'il y a au moins 10 inscrits			
LANGEVIN-WALLON CHATILLON - LW 13, rue Henri Gâtinot Prévision de démarrage : Le 16/09/2019	18h15 – 19h00 19h05 – 19h50 20h00 – 20h45 20h50 – 21h35	18h15 – 19h00 19h05 – 19h50 20h00 – 20h45 20h50 – 21h35	18h15 – 19h00 19h05 – 19h50 20h00 – 20h45 20h50 – 21h35	18h15 – 19h00 19h05 – 19h50 20h00 – 20h45	18h15 – 19h00 19h05 – 19h50

AQUA – BIKE							
LANGEVIN-WALLON CHATILLON - LW 13, rue Henri Gâtinot	1er Trimestre Prévision de démarrage vendredi 13/09/2019 samedi 14/09/2019		2ème Trimestre Prévision de démarrage vendredi 13/12/2019 samedi 14/12/2019		3ème Trimestre Prévision de démarrage vendredi 27/03/2020 28/03/2020		
VENDREDI	20H 00		20H 35	21H 10			
SAMEDI	09H 00	09H 35	10H 10	10H 50	11H 30	12H 05	12H 40

### RAPPEL IMPORTANT !

- La cotisation ne pourra en aucun cas être remboursée en cours d'année.
- L'ensemble des prestations ou cours prévus en début d'année sportive est entendu forfaitairement.
- Le certificat est obligatoire au premier cours auquel vous participerez et doit être datée de moins de 3 mois à la date du 7/09/2019 autorisant la pratique de l'aquagym et la mention autorisée pour pratiquer l'aqua-bike
- Douche et port du bonnet obligatoires
- Les chaussures sont interdites dans le vestiaire et le bassin, seuls sont autorisées les claquettes et ou chaussures spécifiquement aquatiques.